



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0614**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Métropole quartiers d'été 2021 - Attributions de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA)

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0614**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Métropole quartiers d'été 2021 - Attributions de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA)**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0540 du 15 mars 2021, la Métropole de Lyon a approuvé l'attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'activités dans les QPV et les QVA. Ces activités se dérouleront du 28 juin au 27 août 2021.

Les associations devaient déposer leur dossier de demande de subvention entre le 18 mars et le 11 avril 2021 sur le site grandlyon.com via la plateforme de la vie associative.

Cent-vingt dossiers ont été déposés par 99 associations.

II - Les associations retenues

Le nombre d'associations qu'il est proposé de soutenir par une subvention de la Métropole est de 87 pour 101 projets qui seront mis en œuvre sur QPV/QVA de la Métropole.

Le tableau, en annexe de cette décision, détaille les porteurs de projet et les montants des subventions attribuées.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 628 263 € pour l'année 2021, au profit des associations suivantes et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé :

- À livre ouvert,
- Action Basket Citoyen,
- Air play Rhône-Alpes,
- Algm Lyon Basket,
- Artis MBC,
- Arts et Développement,
- centre social de Grigny,
- Fondation Etudiante pour la Ville,
- gestion centre social des Buers,

- gestion animation centre social Duchère,
- gestion centre social Vaise,
- Ass Gestion Social Etats Unis,
- Léo Lagrange Centre-Est,
- centre social Sauvegarde,
- Arc en Ciel pour la gestion des centres sociaux et culturels de Saint Fons,
- centres sociaux Françoise Dolto et La Soie,
- Cuivres Diffusion,
- centres sociaux et culturels de Meyzieu,
- centres socioculturels d'Oullins,
- Pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire,
- Kako Stars,
- L'attrape-couleurs,
- pour la gestion et l'animation du centre socio-culturel Louis-Braille,
- Safe By Danse,
- Atelier Emmaus,
- Ateliers Amasco - Jouer et Apprendre,
- Bricologis,
- centre social de la Berthaudière,
- centre social et culturel de Champvert,
- centre social et culturel Gérard Philipe,
- centre social et culturel J. et J.Peyri,
- centre social et socioculturel Les Taillis,
- centre social Georges Levy,
- centres sociaux culturels de la Mulatière,
- Chic De L Archi,
- Circ'o Bulle Association,
- Club Omnisports,
- Collectif des Flous Furieux,
- Compagnie de Faktó Danse,
- Compagnie Second Souffle,
- Compagnie Voltaik,
- centre social culturel Maison Bassesbaroll,
- Ebulliscience,
- école de musique Harmonie La Glaneuse,
- Emotionnez-Moi !,
- Espace Créateur de Solidarités,
- Fédération des œuvres laïques du Rhône,
- Festival du film court francophone de Vaulx en Velin,
- Fête le mur Rhône-Alpes site de Lyon Gerland,
- foyer de jeunes & éducation populaire,
- Graine de vie,
- Grigny Basket Club,
- Gym Boxing Saint Fons,
- Jeux Demain,
- Judo Club de Saint Fons,
- La Bergerie Urbaine,
- La Cine Fabrique - École nationale de cinéma multi média en Rhône-Alpes,
- La Grenade,
- La Traversante,
- Le Valdocco,
- Legum'au Logis,
- L'entente sportive St Priest,
- Les Cites D'or,
- Les Francas,
- Local à louer. Cie d'architectures,
- Ludothèque,
- Lunee L'otre,
- MJC de Neuville sur Saône,
- Maison de la Tour A C L,
- Maison des jeunes et de la culture O Totem,
- Maison des jeunes et de la culture de Pierre Bénite,
- Maison des jeunes et de la culture de Saint Priest
- Maison des jeunes et de la culture de La Duchère,
- Mediatone,
- MJC Monplaisir,
- Mouvement pour une alternative non-violente groupe de Lyon,

- Ou - Compagnie de spectacles vivants,
- Planète Sciences Auvergne Rhône-Alpes,
- Pour la gestion du centre social Bonnefoi,
- Pro2cycle,
- Quartier Vitalité Condition des Soies,
- Société nautique de sauvetage Saint Fons,
- Sol Antilles Event,
- Stade Olympique de Givors Boxe,
- Street Off,
- Troisième Colline,
- union sportive municipale Pierre Bénite Basket.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 628 263 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.